



DESTINATAIRES :

- MM les membres du Bureau Technique National Alpin
- MM les Présidents des Bureaux Techniques Régionaux pour diffusion aux membres « Alpin » de leurs bureaux
- Fédération d'Andorre – AGIL - VOLA
- Les présents (cités ci-dessous)

Annecy le 28 Octobre 2013

Copie pour information :

MM PORTE G
MM les Présidents des Comités Régionaux

RELEVÉ DE DECISIONS du BTN ALPIN (JTN 2013) Le 19 Octobre 2013 à ANNECY

Présents :

BARACH Daniel (CE), BASTIEN Maurice (MB), BLANC Marcel (AP), BLANC Patrick (MB), BORNAT Pierre (FFS), CLARINO Roger (MB), COAT Rémi (BO), CONORD Francis (PE), CORTINOVIS Joseph (MB), COSTERG Jean-Loup (SA), CUCHE Didier (CA), DEBART Jean-Louis (MB), DELGADO Abel (DA), DELOR Philippe (AU), FLEURY Bruno (MB), FRAISSE Philippe (DA), GAILLARD DANIEL (PE), GATEL Gilbert (DA), GUERINDON Philippe (MB), JOURDAN François (DA), LALLOZ Daniel (AU), LEFEVRE Jean Paul (IF), LEFEVRE Sylviane (IF), LEICHER Roland (MV), LEMAIRE Fabrice (AP), LESIEUR Richard (FFS), LEVIER François (MJ), MACHEREL Claude (MJ), MARGUE Anne (DA), MASCIA Mario (SA), MASSENA Claude (CA), MICHAUD Jacques (PO), MICHAUD Jean François (FZ), MICHAUD Martine (FZ), PASCAL Michel (SA), PICARD PICCOLINO Nathalie (AP), PICQ Didier (DA), PORTE Gérard (IF), QUADRIGA Jean Claude (PE), RACLOT Xavier (BO), RAMIERE Bernard (SA), REMANDET Robert (SA), ROUSSEAU Jacky (MJ), SALLMANN André (DA), SERVAIS Raymond (OU), TISSOT Eve (MJ), TOURET Jean-Pierre (LY), TRILLING Walter (CA), VEDERE Jean-Jacques (PO), VINCENDET Claude (SA), VION Michel (FFS)

Excusés : Joe GALINIER, Jean Pierre BELLIN, Jean Claude DALLOZ, SANDRIN Stéphane

Ce relevé de décisions comprend celles arrêtées lors de la réunion du BTN à CHAMONIX le 12.10.2013 et celles débattues lors des présentes Journées Techniques.

1. Ordre de départ en 2^{ème} manche :

Rappel → RIS art 621.11.1 « Dans les compétitions en deux manches, le départ de la deuxième manche sera déterminé par l'ordre de classement de la première manche, sauf pour les trente premiers. »

Rappel → RIS art 627.7 « Il est interdit à un concurrent de prendre le départ à une compétition s'il a été DSQ, DNS ou DNF lors de la 1^{ère} manche. »

Les épreuves nationales et régionales enfants - comme la Coupe de la Fédération - dérogent à ces règles.

Proposition : Autoriser, dans le cadre des Applications françaises au RIS, la participation des DSQ et DNF de la 1^{ère} manche.

Motivations : Donner un caractère réglementaire à une pratique devenue courante tout en permettant à chacun de valoriser son engagement.

Décision : Le BTN Alpin autorise la mise en application de cette mesure qui implique la modification des règlements présents sur le site de la FFS www.ffi.fr [« FFSreg-alp1a » (Organisation générale des épreuves) et « FFSreg-alp1b » (Adaptation Française du RIS)] comme suit :

Participation à la 2^{ème} manche

Règles spécifiques à la FRANCE :

Les abandons ou disqualifiés de la 1^{ère} manche pourront participer à la 2^{ème} manche. Ils partiront alors après le dernier classé, dans l'ordre inverse de leur dossard, chez les Dames et les Hommes. Ils ne figureront toutefois pas au classement final de l'épreuve.

Commentaires :

Dans le cas d'un Re-Run accordé à l'un des coureurs normalement qualifié, il aura lieu avant le 1^{er} des coureurs ABD ou DSQ.

Aucun Re-Run ne sera accordé en 2^{ème} manche à l'un des coureurs autorisé à y participer dans le cadre de la présente mesure.

Le passage du Chef des Juges de portes dans le cadre de sa mission de fin de manche, aura valeur de fin de course.

L'organisateur s'engage alors à maintenir en place les dispositifs de sécurité et de secours habituels au-delà du dernier dossard normalement qualifié.

2. Casque de protection :

FIS SPECIFICATIONS FOR COMPETITION EQUIPMENT AND COMMERCIAL MARKINGS
Edition 2013/2014 (September 2013)

"The crash helmets shall have no spoilers nor protruding parts". Les casques ne doivent avoir aucun spoilers ni parties saillantes. »

Historique : Le BTN a interdit le port d'une caméra sur le casque en Mars 2012. A la demande de la CNSA du 14.01.2013 le port du casque équipé seulement du support était autorisé.

Analyse : Outre l'article ci-dessus traitant des spécifications pour l'équipement, le BTN retient comme application française l'article 222.1 du RIS :

« Un concurrent ne peut participer à une compétition internationale de la FIS qu'avec un équipement conforme aux prescriptions de la FIS. Le compétiteur est personnellement responsable de l'équipement qu'il utilise (skis, snowboard, fixations, chaussures, vêtement de course, etc.). Il est tenu de vérifier si son équipement correspond aux dispositions de la FIS ainsi qu'aux dispositions générales de sécurité et s'il est en parfait état de fonctionnement. »

Décision : Le BTN confirme l'interdiction à tout coureur de prendre le départ d'une épreuve équipé d'un casque muni d'une caméra, mais autorise les casques pré-équipés des supports.

La mise en application de cette mesure implique la modification du Règlement consultable sur le site de la FFS www.ffs.fr [« FFSreg-alp6a » (Equipelement Fis et FFS)] et des documents de formation où le sujet est abordé.

3. Ordres de départ particuliers :

L'assemblée accepte le principe d'une attribution d'ordres de départ favorisés à l'intention de coureurs handicapés - licenciés FFS - participant à nos épreuves.

Le BTN Alpin valide et provoque la mise à jour des règlements présents sur le site de la FFS www.ffs.fr [« FFSreg-alp1a » (Organisation générale des épreuves) et « FFSreg-alp1b » (Adaptation Française du RIS)] comme suit :

Ordres de départ particuliers :

Le Jury de compétition prendra toutes dispositions permettant de favoriser le départ des concurrents handicapés, licenciés FFS participant à nos épreuves.

Commentaires :

Ce ou ces coureurs s'élanceront après les ouvreurs et avant le 1^{er} concurrent dont ils seront séparés par un intervalle majoré.

Cette mesure s'applique pour les 2 manches.

4. Valeur des pénalités FFS

Analyse : La valeur minimale d'une pénalité pouvant être obtenue sur une course FFS est actuellement fixée à 9.

Les valeurs les plus faibles réellement obtenues le sont lors des épreuves de fin de saison où une grande convivialité est de mise.

Décision : le BTN Alpin après avoir analysé différents types de résultats, considère qu'une pénalité minimale fixée à 40 points (idem ENL), serait de nature à établir un équilibre des valeurs ne souffrant d'aucune remise en cause. Cette valeur pourrait être évolutive au fil du temps.

La mise en application de cette mesure s'accompagne de la modification du règlement consultable sur le site de la FFS www.ffs.fr [« FFSreg-alp3b » (Niveaux et Data des Courses FFS)] et des logiciels FFSSKI et SkiAlp PRO.

5. Transformation de points Open en points FFS

Rappel : Lors d'une demande de transformation de points Open en points FFS la note minimum prise en compte ne pourra pas être inférieure à 150 points.

(Formule de transformation des Points Open en Points FFS ((Pts Open X 6) + 95)

Analyse : Le rapprochement entre la valeur des points OPEN transformés en points FFS et la valeur des points réellement obtenus lors d'épreuves FFS par les mêmes individus montre un important décalage.

Décision : Lors d'une demande de transformation de points Open en points FFS la note minimum prise en compte ne pourra pas être inférieure à 200 points.

La mise en application de cette mesure s'accompagne de la modification du règlement

[« FFSres-alp3b » (Niveaux et Data des Courses FFS)] consultable sur le site de la FFS www.ffs.fr

6. Courses UNSS

Après le compte rendu de Christian MEYER lors de la CNSA du 18.10.2013 il s'avère que tous les participants aux « Championnat de France UNSS Excellence de Ski Alpin » seront en possession d'une Licence Carte Neige Compétiteur.

Dans ces conditions cette épreuve sera inscrite au calendrier National et pourra prétendre à une homologation.

Concernant les épreuves régionales, elles ne devront pas être inscrites au calendrier régional.

7. Formation des Traceurs Régionaux

Des stages de traceurs régionaux sont organisés au plan local par certains comités, sans que n'y soit abordée la formation de Juge de Compétition Alpin par manque de temps.

La Commission Formation des Cadres (Cadres Bénévoles) organise également des stages de Traceurs Régionaux lors desquels le brevet de Juge de Compétition Alpin est attribué.

Le BTN Alpin s'interroge sur la nécessité de considérer le brevet de Juge de Compétition comme un préalable à l'accès au stage de Traceur Régional.

La question soumise à l'avis des représentants des Comités Régionaux présents fait ressortir une unanimité quant à minima la présentation du Visuel de Juge de Compétition lors de cette formation, quitte à faire intervenir leurs propres formateurs

Le BTN Alpin se rapprochera de Jean Marc VILLEMIN afin de définir avec lui les conditions d'attribution du brevet de juge de Compétition dans le cadre de la formation organisée par la Commission Formation des Cadres

8. Labellisation des circuits de compétitions et calendrier

Dans le cadre de la clarification de nos circuits et de la mise en conformité des appellations le BTN Alpin confirme la 1^{ère} étape qui a déjà été demandée aux régions pour l'établissement du Calendrier Régional, à savoir :

MICRO-COUBE - COUBE DE BRONZE - COUBE D'ARGENT - GIRSA

Rattacher les épreuves **aux regroupements** suivants et les nommer « MICRO COUBE », « COUBE DE BRONZE » ou COUBE D'ARGENT (Ce nom d'évènement pourra être suivi de la localisation géographique et de l'identification des partenaires) :

«Micro-C» (MICRO COUBE) : Cela concerne toutes les épreuves des Catégories U8 et/ou U10 quel que soit le niveau d'organisation.

«Coupe-B» (COUBE DE BRONZE) Cela concerne toutes les épreuves des Catégories U12, U14 et U16 organisées au niveau « CLUB » ou « DISTRICT » ou « DEPARTEMENT »

« Coupe-A » (COUBE D'ARGENT) Cela concerne toutes les épreuves des Catégories U12, U14 et U16 organisées au niveau « REGIONAL »

« GIRSA » : (GIRSA) Les épreuves U12 à U16 organisées par les comités adhérents au GIRSA entrent dans la catégorie « Coupe-A » (Coupe d'Argent).

Celles organisées à l'intention des U16 à Mas seront rattachées au regroupement « GIRSA ».

Ces épreuves seront inscrites au niveau régional, charge au 1^{er} comité organisateur d'inscrire à son calendrier les épreuves du 1^{er} jour et au 2^{ème} comité les épreuves du 2^{ème} jour.

COUBE DE LA FEDERATION

Il est **impérativement** demandé de rattacher toutes les épreuves qualificatives au regroupement « CFFS » (Coupe de la Fédération) et de rajouter « Qualif. Coupe de la Fédération » dans le nom de ces événements.

9. Normes relatives aux Equipements

Réglementation concernant les skis

Les normes de tailles et de radius appliquées jusqu'à présent sont maintenues pour la saison 2013/2014, exemples:

FIS :	SG Hommes	Taille mini 210**	Radius mini 45 m	**tolérance FIS -5 cm
	SG Dames	Taille mini 205**	Radius mini 40 m	**tolérance FIS -5 cm
FFS :	SG Hommes	Taille mini 205**	Radius mini 33 m	**tolérance -5 cm
	SG Dames	Taille mini 200**	Radius mini 33 m	**tolérance -5 cm

FIS : GS Hommes	Taille mini 195**	Radius mini 35 m	**tolérance FIS -5 cm
GS Dames	Taille mini 188**	Radius mini 30 m	**tolérance FIS -5 cm
FFS : GS Hommes	Taille mini 185**	Radius mini 27 m	**tolérance -5 cm
GS Dames	Taille mini 180**	Radius mini 23 m	**tolérance -5 cm

Le détail est rappelé dans les tableaux ci-dessous partie intégrante du Règlement « FFSreg-alp6a » (Equipeement Fis et FFS) consultable sur le site de la FFS www.ffs.fr

OWG,WC,COC,WJC,FIS						
		Taille mini	Radius mini	Largeur patin mini	Hauteur ski/plaque/ fix mini	Chaussures
DH	H	218 cm **	50 m	65 mm	50 mm	43 mm
	D	210 cm **	50 m	65 mm	50 mm	43 mm
SG	H	210 cm **	45 m	65 mm	50 mm	43 mm
	D	205 cm **	40 m	65 mm	50 mm	43 mm
GS	H	195 cm **	35 m	65 mm	50 mm	43 mm
	D	188 cm **	30 m	65 mm	50 mm	43 mm
SL	H	165 cm		63 mm	50 mm	43 mm
	D	155 cm		63 mm	50 mm	43 mm

** : tolérance -5 cm en FIS

FFS						
		Taille mini	Radius mini	Largeur patin mini	Hauteur ski/plaque/ fix mini	Chaussures
DH	H	215 cm **	45 m	67 mm	50 mm	43 mm
	D	210 cm **	45 m	67 mm	50 mm	43 mm
SG	H	205 cm **	33 m	65 mm	50 mm	43 mm
	D	200 cm **	33 m	65 mm	50 mm	43 mm
GS	H	185 cm **	27 m	65 mm	50 mm	43 mm
	D	180 cm **	23 m	65 mm	50 mm	43 mm
SL	H	165 cm		63 mm	50 mm	43 mm
	D	155 cm		63 mm	50 mm	43 mm

** : tolérance -5 cm

Enfants						
		Taille mini	Radius mini	Hauteur ski/plaque/fix mini	Chaussures	
SG	U16	175 cm	27 m	50 mm	43 mm	
	U14			50 mm	43 mm	
GS	U16		17 m	50 mm	43 mm	
	U14		14 m	50 mm	43 mm	
SL	U16	130 cm		50 mm	43 mm	
	U14	130 cm		50 mm	43 mm	

11. Piquets supports de cellules

TIMING-BOOKLET Alpine Skiing

Only wooden posts with a maximum diameter of 6 cm should be used to mount the photocells at the finish.

"Seuls les piquets d'un diamètre maximum de 6 cm doivent être utilisés pour monter les cellules photo électriques à l'arrivée. »

Il existe pourtant sur le marché des piquets de cellules en polycarbonate munis d'un étrier de fixation Ø 32.mm, utilisés à 80 % voire plus.



Analyse: Après consultation de Francesco CATTANEO (réfèrent FIS TECHNOLOGIES), ce type de dispositif ne fait pas l'objet d'une interdiction formelle d'utilisation, le texte du Timing Booklet restant d'actualité.

Décision: **le BTN Alpin tolère l'utilisation de supports cellules d'arrivée en polycarbonate dès-lors qu'un ensemble de mesures auront été prises vis-à-vis de leur protection et de leur stabilité. Les organisateurs de courses FIS devront malgré tout répondre favorablement à la demande des DT FIS qui souhaiteraient recourir à l'utilisation des piquets bois.**

La mise en application de cette mesure s'accompagne de la modification des documents de formation au Chronométrage où le sujet est abordé et sera commenté lors des formations.

Le Président du BTN Alpin,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'RAMIERE'.

Bernard RAMIERE